



EMAP ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

A lire attentivement

(A retourner avec les pièces demandées)



Ancien élève

Nouvel élève

A partir du 3 juillet

EMAP – ELEVE ADULTE	
Nom :	Prénom :
Né(e) le :	<input type="checkbox"/> M / <input type="checkbox"/> F

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_| Ville :

Téléphone : ____/____/____/____/____/

Courriel :

Profession :

ATELIERS SOUHAITES

<p>⇒ PEINTURE</p> <ul style="list-style-type: none">• Peinture contemporaine & recherche Jeudi de 13h30 à 16h30 <input type="checkbox"/>
<p>⇒ CREATION ARTS PLASTIQUES</p> <p>Lundi de 17h30 à 20h30 <input type="checkbox"/></p>
<p>⇒ DESSIN</p> <ul style="list-style-type: none">• Modèle vivant Mardi de 9h30 à 12h00 <input type="checkbox"/>• Dessin d'observation Mardi de 18h30 à 20h30 <input type="checkbox"/>

DROITS D'INSCRIPTION POUR L'ANNEE 2023-2024

Nom et prénom du redevable :

Je choisis de régler en une seule fois (novembre)

Je choisis de régler en deux fois (novembre et mars)

Le règlement s'effectuera par carte bancaire ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à réception de la facture.

DROIT A L'IMAGE

J'autorise

Je n'autorise pas

L'Ecole Municipale d'Arts Plastiques et la Ville de Périgueux à utiliser gracieusement des images où j'apparais dans tout document de présentation sur support papier, vidéo, site internet de la Ville, réalisé sans but lucratif.

Je m'engage à verser l'intégralité des droits d'inscription dès lors que l'élève est toujours inscrit après le 30 septembre.

« Les informations communiquées sur cette fiche d'inscription ne sont utilisées qu'à des fins professionnelles et ne sont communiquées à aucun tiers. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit de consultation, modification ou suppression des données personnelles que nous détenons vous concernant. Pour toute demande, merci d'adresser un simple courrier au Délégué à la Protection des données de la Ville de Périgueux ».

A, le2023

Signature